

# LE CANAL

Journal de GRÈVE-Propulsé par le POPIR

Vol. 4, no 1 Printemps 2015

## CAMP POUR LE DROIT AU LOGEMENT!

Samedi 21 mars dernier, un autobus est parti de St-Henri pour rejoindre, à Québec, des centaines de manifestant-e-s originaires des quatre coins de la province. Cette marche dans les rues du Vieux Québec s'inscrivait dans le cadre de la campagne Le logement, un droit, menée par le FRAPRU depuis l'automne 2014.



**«Alors qu'il y a de l'argent, les élu-e-s continuent d'ignorer les besoins des mal-logé-e-s ; si on campe dans leur face, peut-être se sentiront-ils obligés d'agir !»**

Le point culminant de la campagne, c'est le Camp pour le droit au logement qui se déroulera à Montréal, à partir du 21 mai 2015. Au moins une centaine de locataires du Québec vont camper sur un terrain du centre-ville, pour une durée indéterminée. Les locataires sont bien déterminés à rester aussi longtemps qu'il le faudra pour que leur point soit entendu, à Québec et à Ottawa. L'ouverture du Camp se fera avec l'appui d'une importante manifestation. Ainsi, le 21 mai, il y a un rôle pour tout le monde dans la lutte pour le droit au logement !

### Un Camp familial et autogéré

Parmi les mal-logé-e-s, on retrouve des locataires de toutes les régions, des familles, des personnes seules, des personnes âgées, des jeunes, des personnes arrivées récemment au Québec. On souhaite vraiment que le Camp soit représentatif de tous les problèmes de logement. Il y aura donc de la place et des activités pour tous les goûts. Particulièrement, une partie du campement sera réservée aux femmes. Une partie du site sera aussi converti en «espace famille», sécuritaire et animé pour les enfants de tous âges. Il y aura une tente réservée à la création artistique, un espace pour la cuisine, etc.

Le Camp sera autogéré. Ainsi, même si le FRAPRU assure toutes les dépenses au début, les campeurs et les campeuses devront tous les jours prendre des décisions sur le déroulement et la poursuite du Camp.

Au moment d'écrire ces lignes, il est impossible de savoir combien de temps durera l'occupation. Cela va dépendre de la mobilisation et de la motivation des campeuses et des campeurs, des réponses (ou non) politiques et de la tolérance (ou non) des autorités. Mais quoi qu'il en soit, ce sont ceux et celles qui dorment sur place qui prendront les décisions.



### Un Camp politique

Rappelons que les objectifs du Camp restent politiques et stratégiques. Il s'agit de créer un rapport de force tel que les gouvernements provincial et fédéral se sentent obligés de répondre à nos demandes pour le droit au logement. Ainsi, en plus du campement, des actions seront organisées tous les jours.

Le Camp devra aussi obtenir l'appui populaire le plus large possible. Du coup, en plus de la manifestation du premier jour, le public sera invité à une diversité de conférences et/ou d'ateliers d'éducation populaire : le droit au logement des peuples autochtones, le

droit au logement des personnes migrantes, l'itinérance, la répression des mouvements sociaux, les camps autogérés, le mouvement Occupy, les indigné-e-s, les ZAD, les initiatives populaires pour la sécurité alimentaire, les villes corporatives comme en Abitibi où la ville est construite par la minière, le féminisme et les revendications de la Marche mondiale des femmes, l'austérité, les mythes sur la pauvreté, etc.

### Participer au mouvement

Locataires du Sud-Ouest, groupes populaires et communautaires, vous êtes donc invités à vous impliquer dans le Camp pour le droit au logement. Le POPIR-Comité Logement compte bien monter quelques tentes. Il y a 7300 mal-logé-e-s à la Petite-Bourgogne, à Griffintown, à Saint-Henri, à Côte-Saint-Paul et à Ville-Émard, ils et elles doivent être bien représenté-e-s au Camp du FRAPRU. Si vous ne pouvez pas camper, vous pouvez participer à la manifestation d'ouverture le 21 mai, vous pouvez visiter les campeuses et les campeurs qui auront besoin de votre appui. Votre groupe peut proposer un atelier, une animation pour «l'espace famille», faire un don, visiter le campement, mobiliser pour les actions.

Pour s'inscrire ou pour en savoir plus, visitez notre site web ([www.popir.org](http://www.popir.org)), allez sur la page facebook du FRAPRU, appelez-nous (514-935-4649) ou venez nous voir au 4017, Notre-Dame Ouest ! **N'oubliez pas, le 21 mai à Montréal, c'est un rendez-vous pour le droit au logement !**

## PROBLÈME DE LOGEMENT?

LE POPIR PEUT VOUS AIDER!

APPELEZ-NOUS POUR PRENDRE RENDEZ-VOUS OU VENEZ NOUS RENDRE VISITE!

4017, rue Notre-Dame Ouest et 505C, Place-St-Henri (local accessible sur rendez-vous)

5 1 4 - 9 3 5 - 4 6 4 9

# L'esclavage au Haut et Bas-Canada

# Slavery in Upper and Lower Canada

Par Freda Gutman

Contrairement à ce que pensent de nombreux Canadiens, l'esclavage était une pratique observée au Haut et au Bas-Canada sous les régimes français et britannique. Pendant deux siècles environ, presque toutes les couches de la société étaient propriétaires d'esclaves, y compris les gouverneurs, les évêques, les officiers militaires, les marchands, les prêtres, les forgerons et les tailleurs. James McGill, fondateur de l'Université McGill, possédait des esclaves, tout comme Marguerite d'Youville, la fondatrice des Sœurs Grises, qui a été canonisée en 1990.

Entre 1672 et 1834, année de l'abolition de l'esclavage dans l'Empire britannique, on comptait 4200 esclaves au Canada. Les deux tiers étaient des Amérindiens appelés Panis par les Français et les autres étaient des Noirs d'Afrique. Après 1783, la population d'esclaves noirs a grossi, des Américains loyaux à la Couronne britannique arrivant au Canada avec leurs propres esclaves.

En 1689, dans son Code noir, le roi de France Louis XIV permit de façon limitée aux colons de la Nouvelle-France de garder leurs esclaves panis et noirs. Les colons s'étaient plaints du manque de domestiques et d'ouvriers disponibles et demandèrent à la Couronne l'autorisation de posséder des esclaves. En 1709, l'esclavage fut complètement légalisé. « Tous les Panis et nègres qui ont été achetés et qui le seront par la suite appartiendront en pleine propriété à ceux qui les ont achetés, comme étant leurs esclaves. Défense est faite aux dits Panis et nègres de quitter leurs maîtres [...] ». L'investissement du propriétaire d'esclaves était ainsi protégé. Les esclaves n'avaient pratiquement aucun droit, mais on enjoignait les maîtres à prendre soin d'eux quand ils étaient vieux et malades. Les esclaves noirs étaient habituellement appelés domestiques, et même si le dur système de travail à la chaîne (gang system) n'était pas en usage, leur taux de mortalité demeurait élevé. En 1793, le Haut-Canada limita l'esclavage, fixant à 25 ans l'âge où les esclaves nés en servitude seraient affranchis, ce qui n'aidait pas vraiment leur cause, vu que la plupart d'entre eux avaient une espérance de vie de 20 à 25 ans. L'esclavage fut officiellement aboli en 1834 au Canada de même que dans le reste de l'Empire britannique.

Comme au départ, le Canada jouait un rôle mineur dans la traite transatlantique des esclaves et qu'il n'y avait pas de grandes plantations au Canada, et donc pas de grand besoin en main d'œuvre, l'histoire de l'esclavage au Canada a été souvent occultée par les pratiques cruelles qui avaient cours ailleurs dans les Amériques. L'esclavage ne constituait pas un impératif économique mais plutôt une façon de faire étalage de sa richesse. Dans le Québec du 18e siècle, le fait d'avoir des esclaves conférait un statut social, surtout en ville et moins à la campagne, et ces esclaves étaient plus des travailleurs domestiques qu'agricoles.

Cette pratique était cependant suffisamment dégradante et aliénante pour que les esclaves tentent par tous les moyens de s'enfuir. Ils se sauvaient dans les bois ou retournaient là où ils avaient vécu en servitude. À la fin du 18e siècle, ils furent vers les colonies américaines du Nord qui avaient aboli l'esclavage ou s'efforçaient de le faire graduellement. Les livres d'histoire canadiens parlent du chemin de fer clandestin qui permit aux esclaves noirs américains de trouver leur liberté au Canada, ils oublient néanmoins que ce réseau fonctionnait en sens inverse auparavant. Même après l'abolition de l'esclavage au Canada, les esclaves qui avaient fui au Canada grâce au chemin de fer clandestin firent face à la discrimination et à la ségrégation. Esclaves ou non, les Noirs et les Amérindiens au Canada ont toujours été confrontés au racisme.

On sait peu de chose de la vie des esclaves noirs et amérindiens au Québec, mais certains éléments intéressants sont parfois mis au jour. On a découvert récemment à Saint-Armand, au Québec, un cimetière où sont enterrés des esclaves nés et morts en servitude il y a deux siècles. Ce cimetière est situé sur l'ancienne propriété de Philip Luke, un officier loyaliste qui s'installa dans cette région après la Révolution américaine et qui, selon les documents, arriva avec des esclaves dont il avait hérité de sa mère.

Marie-Josèphe-Angélique était l'esclave noire d'une riche veuve de Montréal. D'après les récits de sa vie, elle était rebelle et avait du caractère. Serait-ce parce qu'elle était révoltée contre sa condition d'esclave? Elle tenta de s'enfuir à une occasion, mais fut ramenée à sa maîtresse. En 1734, un incendie détruisit une grande partie de Montréal. Marie-Josèphe-Angélique fut accusée d'avoir allumé l'incendie, bien qu'elle l'eût toujours nié avec véhémence. Elle « avoua » sous la torture, mais refusa d'impliquer quelqu'un d'autre. Elle fut reconnue coupable, pendue, et ses cendres furent dispersées. On ne saura jamais peut-être la vérité; il n'empêche que de nombreux historiens et érudits ne s'entendent pas sur sa culpabilité. Certains pensent qu'elle a servi de bouc émissaire, d'autres croient qu'elle a posé ce geste en révolte contre l'injustice de sa condition. En 2012, une place publique à Montréal a été baptisée Place Marie-Josèphe-Angélique. Était-ce une reconnaissance de notre tort, une tentative bien tardive de réparer une erreur?

Contrary to the belief of many Canadians, slavery was practiced in Upper and Lower Canada under French and British rule. For about two centuries, captive human beings were owned by people from almost every level of society, including governors, bishops, military officers, merchants, priests, blacksmiths and tailors. James McGill, founder of McGill University, had slaves, as did Marguerite d'Youville, the Grey Nuns founder who was canonized in 1990.

Between 1672 and 1834, when slavery was abolished by the British Empire, 4200 slaves existed. Two-thirds were Indigenous called Panis by the French and the rest were Black Africans. After 1783 the Black slave population increased as people loyal to the British Crown came to Canada, bringing their slaves with them.

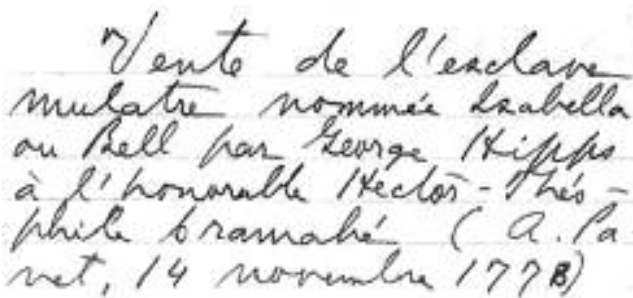
In 1689, King Louis XIV of France gave limited permission in his Code Noir for the colonists of New France to keep Black African and Panis slaves. The colonists had complained about the shortage of available servants and workers and appealed to the Crown for permission to own slaves. In 1709 slavery was completely legalized. "All Panis and Negros who have been purchased or will be, shall be the property of their purchasers. They are forbidden to leave their Masters." In this way 'the investment' of the slave owner was protected. Slaves had virtually no rights, though masters were enjoined to take care of the sick and old. The Black slaves were usually called "servants," and although the harsh gang system was not used, still death rates among them were high. In 1793, Upper Canada set limitations on slavery whereby slaves would secure their freedom at 25 if born a slave, which was no help to most since the average lifespan of a slave was 20 to 25 years. Slavery was officially abolished in 1834 in Canada as in the rest of the British Empire.

Because early Canada's role in the trans-Atlantic slave trade was so minor, and the fact that there were no large-scale plantations in Canada, and no slave work forces needed, the history of slavery in Canada is often overshadowed by the more horrifying slavery practises elsewhere in the Americas. Slavery in Quebec was not some economic imperative, but rather a form of public extravagance which conferred prestige. In 18th century Quebec owning a slave was a status symbol, more often found in towns than in the country, more likely to be a domestic servant than a field labourer.

However the practice was sufficiently degrading and soul-crushing that slaves took every opportunity they could to run away. They went into the woods, or back to where they were previously enslaved. In the late 18th century, they escaped to northern U.S. colonies that had abolished slavery or made efforts to do so gradually. While Canadian history books tell us about the Underground Railroad that rescued Black slaves in the US and brought them to safety in Canada, they fail to mention this reverse Underground Railroad back to the US beforehand. Even after the abolition of slavery in Canada, escaped slaves who came to Canada on the Underground Railroad faced discrimination and segregation. Slaves or not, Black and Indigenous people in Canada have always faced racism.

Little is known about the lives of Black and Indigenous slaves in Quebec but more information is sometimes uncovered. Recently in Saint-Armand, Quebec, a large outcrop of rock known was identified as a burial ground for slaves who were born and died in slavery two centuries ago. The "Rock" is located on what was once the property of Philip Luke, a Loyalist officer who settled in the area after the American Revolution, and who, documents show, arrived with slaves he inherited from his mother.

Marie-Josèphe-Angélique was the Black slave of a rich widow in Montreal. According to accounts of her life, she was rebellious and sharp-tempered. Could it be that she felt the indignity of being a slave? She attempted to escape once but was brought back to her mistress. In 1734 a fire destroyed a large part of Montreal. Marie-Josèphe-Angélique was charged with setting the fire, although she vehemently denied it. Under torture she 'confessed' but refused to implicate anyone else. She was found guilty, hanged, and her ashes scattered. Although we will never know the truth, there are various opinions amongst scholars and historians about whether she was guilty or not. Some believe that she was scapegoated, while others believe that she did set the fire as a gesture of rebellion against her unjust condition. In 2012, a public square in Montreal was named Place Marie-Josèphe-Angélique. Was this an admission of guilt, a belated attempt to right a wrong?



Vente de l'esclave mulâtre nommée Isabella au Bell par George Kippis à l'honorable Hector-Philipp Bramahé (A. Parret, 14 novembre 1778)

# DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE : LE POPIR EN GRÈVE CONTRE L'AUSTÉRITÉ LE 1<sup>er</sup> MAI 2015

En fin janvier 2015, les membres du POPIR-Comité Logement se sont rassemblé-e-s afin de fêter l'arrivée de la nouvelle année et de faire le point sur la lutte à l'austérité. Discussions, questionnements, débats, y en avait pas mal! En fin de compte, la décision était très majoritaire : face aux coupures du gouvernement Couillard, ripostons, allons en grève!

Les locataires du Sud-Ouest se sont donné-e-s un mandat de grève sociale d'un jour le 1 mai 2015. Par grève sociale, on veut dire une journée loin du « business-as-usual », une journée pleine d'actions directes, de manifestations de masse, de diverses expressions de notre colère contre le système économique qui nous exploite.

Les membres du POPIR se sont aussi donné le mandat de s'associer à tous ceux et toutes celles

qui ont un mandat pareil pour le 1 mai : syndicats, associations étudiantes, groupes anti-capitalistes; on veut chercher le plus d'alliés



possible. En conséquence, nous sommes devenu-e-s membres de la Coalition 1er mai, un

regroupement large de divers groupes ayant un mandat de grève contre l'austérité.

Le POPIR participe activement à l'organisation de plusieurs actions pour le 1er mai, dont une action directe, une manifestation Sud-Ouest, et des contingents dans les manifestations anti-capitalistes et syndicales au centre-ville. Face à l'austérité, on ne se laissera pas désunir! Pour participer à nos actions contre les coupures des libéraux, appelez-nous au (514) 935-4649 ou suivez nous au [www.popir.org](http://www.popir.org). **Luttons pour vaincre!**

## 2015 : une avancée pour le droit de grève au Canada

*Par Axel Fournier*

Les dernières années nous ont habitués à de mauvaises nouvelles pour les travailleurs et travailleuses au pays. Les mesures d'austérité, tant à Ottawa qu'à Québec, frappent fort sur les finances des ménages. Quant au droit de grève, il a été passablement malmené par des lois de retour forcé au travail (Postes Canada, Air Canada, Canadien National, fonction publique provinciale). La Cour suprême du Canada est cependant venue rétablir le balancier en venant constitutionnaliser le droit de grève, une disposition maintenant indissociable de la liberté d'association.

La Charte canadienne des droits et libertés garantit à tous et toutes la liberté d'association. Jusqu'à présent, les tribunaux étaient très réticents à étendre cette liberté au droit de grève. En 2015, la Cour suprême a choisi de renverser sa propre interprétation de la Constitution et d'enfin considérer que le droit de grève faisait partie des droits fondamentaux reconnus par la Charte. Quel est l'effet pratique de ce changement pour les travailleurs et travailleuses? Désormais, pour que le Parlement vote une loi restreignant le droit de grève, il devra démontrer que celle-ci a un objectif urgent et réel (ex. protéger les services essentiels) et que la loi porte le moins atteinte possible au droit de grève (ex. seul-e-s les employé-e-s vraiment essentiel-les sont touché-e-s). C'est d'ailleurs le sort qu'a subi la loi sur les services essentiels de Saskatchewan.

La Cour a également fait un important pas cette année en reconnaissant que les droits garantis

par la Charte n'étaient pas uniquement des droits individuels. Dans l'affaire de la Police montée, le plus haut tribunal au pays a expressément reconnu que le droit d'association était un droit collectif. Il inclut maintenant selon la Cour « le



droit de s'unir à d'autres pour faire face, à armes plus égales, à la puissance et à la force d'autres groupes ou entités.» Cette interprétation de la Constitution dépasse le simple contexte du droit du travail. La Cour reconnaît les déséquilibres

entre certains individus ou groupes dominants et des parties plus faibles de la population.

Dans un contexte de lutte contre les mesures d'austérité et d'appel à la grève sociale, les groupes communautaires se voient donc légitimés par la Cour suprême. Tous les groupes sociaux qui s'unissent pour faire entendre les opinions de ceux et celles qui n'ont pas les moyens de se payer des tribunes (et des tribunaux), voient leur existence protégée par cette interprétation de la Charte. Il reste à espérer que les tribunaux continueront contrebalancer la dérive vers la droite qui a marqué notre pays, et le monde occidental dans son ensemble, depuis une trentaine d'années. En tout cas, il est certain que la reconnaissance du droit de grève et du droit collectif à la lutte apporte un coup de pouce à l'actuelle lutte contre l'austérité.

**Vous voulez en connaître plus sur le logement social?**

**Vous voulez vous impliquer dans la lutte?**

**Inscrivez-vous à un atelier sur le logement social!**

**514-935-4649**

# GRÈVE SOCIALE DU 1ER MAI 2015

## UN AUTRE PRINTEMPS ÉRABLE À L'HORIZON?

Par Justin Birianny

### Printemps érable contre l'augmentation des frais- retour du 2012

Il aura beau annoncer l'étalement de la hausse des droits de scolarité de 1625\$ sur une période de sept ans plutôt que cinq ans, en plus de l'indexation de 2,1% par année conformément aux prévisions budgétaires de 2011 pourtant; l'ex-chef du Parti libéral et du gouvernement québécois ne réussira pas à convaincre l'opposition étudiante, la Coalition large de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (CLASSE) regroupant 102 284 membres, afin d'en dissuader la descente dans les rues de Montréal. La tempête inlassable des « carrés rouges », appellation restée gravée dans les mémoires et l'histoire du pays, finira par avoir raison de lui.

Jean Charest, ancien premier ministre libéral du Québec, sera contraint de déclencher des élections générales provinciales qui allaient sonner son glas. Il sera battu par le Parti québécois, alors dirigé par Pauline Marois, elle qui avait récupéré cette crise pour en faire un enjeu électoral fondamental, en promettant l'abolition de ces frais, une fois portée au pouvoir.

En 2014, sous impulsion d'un certain sondage d'opinion national qui la créditaient d'une nette longueur d'avance sur ses adversaires politiques, soit 40% des intentions de vote contre 34% pour le PLQ, 16% pour la CAQ et 7% pour QS selon la firme CROP, Pauline Marois n'hésita pas à plonger le pays dans un scénario d'élections générales. « Je dis aux Québécois et aux Québécoises: à vous maintenant de faire le choix, le seul choix qui s'avère intéressant pour l'avenir du Québec », avait-elle déclaré dans le hall de l'édifice Honoré-Mercier.

Elle n'avait cependant pas convaincu le peuple pour gagner sa confiance afin de briguer une majorité des sièges, si l'on s'en tenait à ses discours et à son argumentaire teintés de zones grises selon les uns, et d'agenda caché, selon les autres; quant à l'option référendaire et la Charte des valeurs québécoises, lors de la campagne électorale du printemps dernier. « J'ai été très claire sur ça. Je dis: je n'en veux pas de référendum. Il n'y en aura pas tant que les Québécois ne sont pas prêts. Je ne bousculerai personne. On ne va pas faire ça la nuit. On ne va pas faire ça en

cache. Si les gens ne veulent pas que la question soit posée : il n'y en aura pas (de référendum).» « Il faut être respectueux de tous les Québécois et du rythme des Québécois » et d'en rajouter: « J'en ai parlé beaucoup en région » « C'est au cœur de nos publicités. Quand on parle de la Charte, c'est toujours bien accueilli » avait-elle précisé lors d'une entrevue accordée au site français d'actualité, Le Huffington Post Québec.

L'ancienne première femme-première ministre québécoise et députée de Charlevoix-Côte-de-Beaupré sera infligée d'un camouflet de la part de « ses admirateurs »; au terme d'un règne éphémère de quelques dix-huit mois.



### 2015-Grève sociale contre l'austérité

Le Parti libéral du Québec était encore de retour aux affaires avec comme priorité l'économie. Brandissant le spectre d'une santé précaire des caisses de l'État laissées par le gouvernement péquiste précédant, le régime Couillard avait entrepris une série de politiques d'austérité visant à assainir les finances publiques, par des coupes touchant les services directs des moins bien nantis. Ce qui avait suscité une grogne et des protestations.

« Les hommes changent mais pas la ligne », dit Marie Noëlle Lienemann, sénatrice de Paris, issue des rangs du Parti socialiste. Au moment où Jean Charest avait tenté de séduire le mouvement étudiant de l'époque, le premier ministre Philippe Couillard, quant à lui, essaie de prêcher par un exemple de réduction des dépenses de l'État, en l'occurrence: « un gain de productivité dans les ministères, organismes, réseaux de services publics et sociétés d'État

représentant 2% de la masse salariale; une diminution des dépenses de fonctionnement administratif de 3%; un gel des embauches dans la fonction publique; une diminution des heures supplémentaires et des frais de déplacement ».

Cet effort du gouvernement n'aura pas suffi pour calmer la rue qui continue à faire pression; contrairement à son homologue du Nouveau-Brunswick, le jeune libéral Brian Gallant, dont le gouvernement élu en octobre dernier 2014, prône plutôt une cure minceur des salaires de son cabinet et lui-même à compter de ce 1er avril 2015. « Pour atteindre nos objectifs de création d'emplois, redresser les finances publiques et soutenir les familles du Nouveau-Brunswick, il faut donner l'exemple », avait-il dit devant un parterre composé de ses membres de gouvernement. Concrètement, le Premier ministre acadien et ses ministres verront leur salaire global amputé respectivement de 7% et 4%. Un « beau geste » salué par Madeleine Dubé de l'opposition Progressiste-conservatrice et le Néo-démocrate Dominic Cardy.

Ad instar la grève historique de mai 1919 dans Winnipeg, au Manitoba; au cours de laquelle les syndicats des classes ouvrières dont le Metal Trades Council, le Trades et le Labour Concil de Winnipeg luttaient pour les droits en matière de négociation collective, sans la moindre saveur de sédition, avaient décidé un débrayage qui avait paralysé la ville toute entière durant plusieurs semaines; différents regroupements de la province du Québec entendent mener une « guerre d'usure ». Selon les organisateurs, le mouvement général de contestation du 1er mai prochain contre l'austérité tel qu'annoncé par les parties syndicales et autres coalitions prenantes, devrait prendre de l'ampleur au fil des jours. S'agira-t-il d'un stratagème calqué sur le modèle des « rouges » ou de Winnipeg qui avait fini par un renversement de la vapeur? L'avenir nous le dira...



# En route pour une grève générale le 1er mai.

Par Norman Laforce

Nos divers paliers de gouvernements s'attaquent à la fondation même de nos acquis sociaux. Ils détruisent le tissu social en passant leurs mesures « d'austérité », nécessité fait loi, qu'ils disent, un prétexte fallacieux pour couper dans les programmes sociaux. Et donc, on coupe dans l'aide sociale, on parsème d'obstacles l'accès à l'assurance-chômage, on arrête le financement d'institutions de quartiers tels que les centres d'éducation populaire, on sous-finance les banques alimentaires, les groupes de défense des droits, etc.

On sous-finance la santé et on oblige les travailleuses et travailleurs de la santé à ne passer qu'un maigre 5-10 minutes par patient-e; pourtant, on persiste à prétendre ne pas affecter les services à la population. On coupe dans les services pour les handicapés. On sous-finance l'éducation, encourageant ainsi l'ignorance et solidifiant le bassin de travailleurs et travailleuses au salaire minimum, et ce, tout en sachant que les écoles privées, elles, sont très bien financées par nos gouvernements.

On se sert du terme « revitalisation » pour justifier la gentrification des quartiers ouvriers et populaires, et du même coup, on fait augmenter le prix des loyers. Simple équation: les condos amènent une augmentation de la taxe foncière, et donc, augmentation des coûts pour vivre dans le quartier. Ensuite, c'est la venue de magasins

huppées, non accessibles aux moins bien nantie-s et aux travailleurs et travailleuses au salaire minimum du quartier. On veut aussi imposer l'approche utilisateur-payeur, même si les taxes devraient couvrir toute situation ou risque social sans avoir à déboursier à nouveau.



On prône l'approche des programmes de partenariat privé public (les PPP) où le public paye la facture et le privé empoche les profits. Les riches compagnies parasites qui paient de moins en moins de taxes et qui reçoivent du « BS » gouvernemental se font livrer le Québec et le Canada sur un plateau en or en terme de ressources naturelles. Un bon exemple : le plan

nord qui est resuscité à coup de milliards pendant que le prix du minerai chute. Les élu-e-s servent les intérêts des banques, des grosses compagnies, des multinationales, et non les intérêts de la population qui, elle, se retrouve à faire les frais de cette austérité.

Cette « nécessaire austérité » sert de prétexte pour sabrer dans le filet social afin d'obliger les gens à travailler plus d'heures, et ce, seulement pour survivre et finalement accepter des conditions de vie de plus en plus précaires.

Il faut empêcher les gouvernements provincial et fédéral de continuer sur leur chemin destructeur. Il faut donc se créer un rapport de force. Ceux et celles qui subissent ces mesures d'austérité sont prêt-e-s à s'unir. Syndiqué-e-s, travailleurs et travailleuses du communautaire, étudiant-e-s et gens de la rue : grève générale le 1er mai ! Toute-s ceux et celles qui veulent participer, à leur façon, à ce mouvement, sont encouragé-e-s à ne pas consommer durant cette journée, et à manifester leur mécontentement en allant aux diverses manifs, dont celle de la CLAC, qui se tiendront le 1er mai 2015 !

Il ne faut pas accepter la répression engendrée par l'austérité. Il faut refuser les miettes lancées par l'État et continuer à se battre. Tous et toutes unies vers un seul but : en route pour la grève générale du 1er mai !

## POURQUOI NOUS PRENONS LA RUE LE 1ER MAI ?

Depuis 2008, des coalitions ont organisé des manifestations autonomes du 1er mai, et depuis 2010, c'est la CLAC (Convergence des luttes anticapitalistes) qui coordonne l'organisation d'un 1er mai anticapitaliste. Nous ferons ici un bref survol des raisons stratégiques originelles qui ont mené à un 1er mai autonome et des raisons pour lesquelles, selon nous, une telle manifestation doit être organisée malgré la répression. (Pour de plus amples informations sur le sujet, aller voir l'historique des 1er mai anticapitaliste sur notre site web: <http://www.clac-montreal.net/historique-1er-mai-anticapitaliste>)

### Pourquoi un 1er mai autonome?

Premièrement, parce que les centrales syndicales n'ont pas à cœur d'organiser un 1er mai commémorant l'histoire de la résistance anarchiste et des luttes combatives des travailleurs et travailleuses, dont ceux et celles précaires et migrantEs. Bien que nous sommes solidaires des revendications des travailleurs et travailleuses syndiquéEs, elles ne représentent pas les intérêts de l'ensemble de la classe ouvrière, des sans-emploi, sans-statut et plus précaires de la société et ne visent pas une réelle transformation sociale des rapports de pouvoir politiques et économiques.

En effet, le 1er mai est la commémoration de l'histoire d'ouvriers et d'ouvrières en lutte qui se sont battuEs

et qui ont parfois donné leur vie pour des idéaux révolutionnaires.

### On se fait tous et toutes arrêter, qu'est-ce que ça donne ?

La répression subie par la manifestation anticapitaliste du 1er mai est symptomatique du profilage politique du SPVM. Toutefois, le risque d'arrestation dans un contexte où nous préservons notre autonomie et respectons nos principes est peut-être un compromis plus acceptable que le risque d'être marginaliséEs et dénoncéEs publiquement par les apparatchiks ou attaqués par les services d'ordre syndicaux. Le milieu anticapitaliste s'est depuis longtemps doté de principes qui respectent les tactiques employées par chacun et chacune, que l'on appelle la diversité des tactiques.

L'unité permet de créer des mouvements qui maintiennent leur rapport de force dans les situations où c'est le plus nécessaire. Ainsi, bâtir une collaboration à long terme avec des organisations qui ne respectent pas la diversité des tactiques ou pire, qui s'attaquent fréquemment aux manifestantEs masquéEs, nuit à établir un rapport de force à long terme.

Il est normal que la mobilisation connaisse des hauts et des bas, que les vagues contestataires soient suivies

de vagues réactionnaires. Toutefois, le principal facteur qui peut améliorer notre sécurité dans une manifestation, c'est le nombre. Un autre moyen est de diversifier les tactiques que nous utilisons afin de réduire les risques d'arrestation, de susciter un certain sentiment de reprise de pouvoir sur nos vies et une sensation de victoire, de développer notre force collective et, surtout, d'attirer plus de monde les années suivantes, même si à court terme l'accessibilité peut être moins grande à cause des niveaux élevés de répression.

### Poursuivre la tradition anticapitaliste

Il faut se rappeler que, si la répression a augmenté au fil des années contre la manifestation anticapitaliste du 1er mai, c'est lié directement au succès de notre mobilisation. Année après année, le 1er mai anticapitaliste a rassemblé de plus en plus de monde, éclipsant la parade syndicale dans les médias, comme sur le terrain.

En tant qu'anticapitalistes, nous devons être solidaire des camarades qui eux et elles n'ont d'autre choix que de braver le risque de la prison ou des balles pour se mobiliser et qui, malgré tout, continuent de prendre la rue dans une réelle perspective de lutte de classes.

La CLAC-Montréal

# Commerce local versus propriétaires, ces petites élites au sol:

Par Manon Bayard\*

Comme il est dur d'entendre des propriétaires se plaindre de la fermeture d'un commerce indépendant, ou de deux, ou de dix, ou de cent ! Fermeture d'une jolie chocolaterie artisanale; fermeture d'un bon traiteur préparant tant des buffets que des plats individuels, bonne boustifaille; fermeture d'une boutique à la mode, nothing made in China; et cetera.

Voyons de près : ces propriétaires, petites élites au sol, ne paient pas de loyer. Ils ont aussi un boulot, alors eux peuvent acheter localement. Ce sont les locataires qui, beaucoup plus nombreux, paient leur loyer à eux-mêmes + cotisent au loyer du propriétaire. Ce damné fait est devenu légion.

Or si les commerces indépendants avaient une clientèle composée tant de propriétaires que de locataires, lesdits commerces parviendraient à tenir en affaires. Mais comme ils s'en tiennent au cercle plus restreint des propriétaires comme clientèle, force leur est de fermer boutique, un moment donné. Les loyers commerciaux sont très coûteux, après tout.

Il est dur d'entendre les propriétaires de logis se plaindre de ces fermetures, car ils ne voient pas plus loin que le bout de leur nez : ils étouffent les locataires (qui déboursent parfois jusqu'à 80% de leurs revenus pour se loger, ceci incluant le loyer comme tel + les comptes qui viennent avec : électricité, chauffage, téléphonie... le câble et Internet qui ne sont pas du luxe, de nos jours).



Dire qu'il y a à peine 25 ans, on payait autour de 400 dollars par mois pour un 4½... Que s'est-il passé entre les années '90 et maintenant ? Pourquoi les locataires sont-ils si restreints quant à leurs dépenses ? D'où vient cette culture, odieusement nouvelle, à savoir que les locataires paient les loyers des propriétaires ?

Qu'est-ce qui nous a échappé en si peu de temps ?

Si la solidarité était une valeur courante et fondamentale, il n'y aurait pas de loyer remis au plus offrant (tactique minable pour faire de l'argent sur le dos d'une nécessité : se loger).

Le commerce local subsisterait et fleurirait si tous les résidents d'un quartier pouvaient composer la clientèle des commerces indépendants, propriétaires et locataires.

Après tout, les propriétaires ne sont pas de la classe des riches : ils font partie du 99% de la population, un tout petit cran au-dessus : salaire dédié aux dépenses quelconques, loyer sauvé... et dire que le loyer est la plus importante somme dépensée d'un coup, chaque mois.

On se réveille quand, tous, toutes ?

## MAISON D'ENTRAIDE ST PAUL / ÉMARD

'Bien manger c'est à ma porte'

Par Agathe Melançon

**Ouf! Tout augmente : une adresse à fréquenter!**

Je voudrais vous présenter un organisme que j'ai connu il y a environ 15 ans, mais que je ne fréquente plus. Je ne suis plus dans leur secteur. Il est toujours situé proche d'un métro, autrefois celui d'Angrignon et maintenant il est à proximité de la station Jolicoeur. Je l'avais fréquenté à l'époque pour le groupe d'achats en 2000 : une personne responsable remet une liste de produits et explique sur l'alimentation, les produits offerts. Les gens écrivent la quantité voulue pour chaque item et revient le jour de la livraison pour payer... Les achats sont réalisés chez les grossistes ce qui revient moins cher. Entre 2004 et 2007 (je ne me souviens pas exactement quand), des bénévoles de là venaient à Station Familles pour faire les impôts, de leur secteur H4E. (Les deux services que je viens de nommer n'existent plus, selon ma compréhension de ce que j'ai lu et j'ai entendu.) J'ai conservé leur numéro de téléphone en ayant leur petit journal Feuille de choux de 2008 (recettes, informations sur la nutrition et nouvelles de l'organisme). C'est comme ça que je l'ai contacté.

Je vous présente la Maison d'entraide Côte St-Paul/Ville Émard. Voici ce que j'ai trouvé sur le site

internet qui décrit bien l'organisme :

### Mission

« Favoriser le mieux-être des citoyens à faible revenu, principalement dans les quartiers de Côte Saint-Paul et de Ville Émard, en améliorant prioritairement leur sécurité alimentaire et ce, en favorisant l'autonomie, le regroupement, la solidarité, l'entraide et l'implication personnelle et sociale. »

### Vision

« La Maison d'entraide Saint-Paul / Émard est un lieu d'information, de référence, d'échanges, de partage et de solidarité où chacun chemine vers un mieux-être dans la dignité. »

### Valeurs

« Solidarité, autonomie, responsabilisation, mobilisation, dignité, respect et mieux-être. » C'est un organisme qui a beaucoup d'activités et de services autour de la nutrition : hygiène et salubrité, cuisine collective... De plus, selon le dépliant, il a un service qui s'appelle le P'tit marché. Il sert à : « Dépanner, informer, former, intégrer et sociabiliser ... épicerie à tarif réduit réservée aux résidents et résidentes à faible revenu (H4E...) une fois par mois,

place limitée... ». Il y a aussi des dépannages alimentaires.

Les gens peuvent devenir membre. Il y a 3 statuts : réguliers pour les gens du secteur (2\$) et d'entraide pour ceux et celles hors secteur à faible revenu, finalement de soutien (10\$) pour tous et toutes les autres résidents.

En conclusion, c'est un organisme qui a des membres, qui met en priorité l'importance d'avoir un panier d'épicerie abordable et savoir cuisiner au maximum les achats (pour éviter les pertes), qui collabore avec d'autres organismes partenaires, qui se soucie du bien-être collectif... Donc, une super belle ressource à connaître et à utiliser pour les résidents de Côte St-Paul/Ville Émard. Pour en savoir davantage, contactez l'organisme, leur téléphone est : **514-762-1280**.



### LE CANAL

4017, rue Notre-Dame Ouest  
Montréal (Qc) H4C 1R3  
514-935-4649

**Éditeur:** POPIR Comité-Logement  
www.popir.org

**Impression:** Payette & Simms

Le Canal est un périodique d'information locale de l'arrondissement du Sud-Ouest. Il est écrit en grande

partie par des collaboratrices et collaborateurs bénévoles. Le contenu du journal est sous la responsabilité du comité de rédaction.

Le Canal privilégie le traitement de dossiers locaux ; il analyse la réalité des gens et des groupes communautaires du territoire qu'il dessert et propose une couverture de ses activités sociales et culturelles. Toute personne intéressée par les objectifs poursuivis par Le Canal peut suggérer sa collaboration. Les auteurs ont la responsabilité des textes qu'ils signent. Le comité de rédaction du journal se réserve

le droit de refuser ou d'abréger les textes reçus.

Toute reproduction des textes et des photos publiés par Le Canal est encouragée. Prière de mentionner la provenance.

Dépôt légal à la Bibliothèque nationale du Québec  
Dépôt légal à la Bibliothèque nationale du Canada  
ISSN 1929-9265 (Le Canal – Imprimé)  
ISSN 1929-9273 (Le Canal – En ligne)  
S.V.P. Partager ou recycler

# Le Siphon d'or

## LA HAUSSE DE LOYER

**OUI YOU** **i sí,**  
 VOUS POUVEZ REFUSER UNE AUGMENTATION DE LOYER!    HAVE THE RIGHT TO REFUSE A RENT INCREASE!    PUEDE RECHAZAR UN AUMENTO DE ALQUILER!



EN FÉVRIER DERNIER UN SIPHON D'OR A ÉTÉ REMIS AU BUREAU DU MINISTRE PIERRE MOREAU AFIN DE SYMBOLISER LES SOMMES QUE LES LOCATAIRES SE FONT SIPHONNER ANNÉES PRÈS ANNÉES.



DES ACTIONS DANS PLUSIEURS RÉGIONS DU QUÉBEC ONT EU LIEU AFIN DE DEMANDER AU GOUVERNEMENT UN ENCADREMENT PLUS EFFICACE DES LOYERS



9 PROPRIÉTAIRES SUR 10 ONT DEMANDÉ DES HAUSSES SUPÉRIEURES AU CALCUL ÉTABLI PAR LA RÉGIE DU LOGEMENT.



POUR S'ENTRAIDER ENTRE LOCATAIRES!

LORSQUE VOUS SIGNEZ UN NOUVEAU BAIL VOUS AVEZ LE DROIT DE SAVOIR COMBIEN PAYAIT L'ANCIEN LOCATAIRE.

ET N'OUBLIEZ PAS DE FAIRE REMPLIR LA SECTION G DU BAIL AU PROPRIÉTAIRE, OÙ IL DOIT INDiquer LE LOYER LE PLUS BAS PAYÉ POUR LE LOGEMENT AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS PRÉCÉDANT.



S'IL Y AVAIT UN VRAI CONTRÔLE DES LOYERS NOUS, NOUS FERIONS MOINS SIPHONNER.



# VOTRE LOGEMENT, VOS DROITS

## À la recherche d'un logement: Tout ce qu'il faut savoir avant de signer un bail

Par Farah Ghilane

### Comment mettre fin au bail?

Votre bail arrive à échéance et vous voulez déménager dans un nouveau logement, assurez-vous avant de signer un nouveau bail d'avoir mis fin à l'ancien. Comment? Une fois que vous avez reçu un avis d'augmentation de votre propriétaire, vous pouvez y répondre en respectant le délai d'un mois à partir de la réception de l'avis et en indiquant que vous souhaitez mettre fin au bail. Le propriétaire doit vous envoyer l'avis d'augmentation dans les délais suivants:

- Entre 6 et 3 mois pour un bail de 12 mois et plus
- Entre 1 et 2 mois pour un bail de moins de 12 mois
- Entre 1 et 2 mois pour un bail à durée indéterminée

Si votre propriétaire ne vous envoie pas d'avis d'augmentation, vous pouvez lui envoyer un avis pour résilier le bail dans les mêmes délais que ceux que doit respecter le propriétaire lorsqu'il envoie un avis d'augmentation (voir ci-dessus). Il est également possible de procéder à une cession de bail ou à une résiliation de bail afin de mettre fin à celui-ci.

### Visite du logement

Lors de la visite d'un nouveau logement, préférez le jour, n'hésitez pas à poser des questions au propriétaire, vérifiez les services qui sont à proximité ainsi que l'état du logement. Il est conseillé d'être accompagné par un ami qui servira de témoin au cas où le propriétaire ferait preuve de discrimination. En effet, le propriétaire ne peut pas vous discriminer sur la base d'un des motifs énumérés dans la Charte des droits et libertés de la personne tels que: l'origine ethnique, le sexe, l'handicap, l'âge, la religion, la grossesse, etc. Vous pouvez porter plainte gratuitement à la CDPDJ.

### Ce que le propriétaire peut exiger

Le propriétaire est en droit de vous demander de lui fournir certains renseignements personnels tels que votre nom, adresse, numéro de téléphone, et le nom de votre propriétaire actuel ainsi que ses données pour le rejoindre. En ce qui attrait aux renseignements confidentiels (numéro d'assurance sociale, de passeport, de permis de conduire, d'assurance maladie, de compte de banque, le salaire etc.), vous êtes libre de refuser de fournir ces informations et le propriétaire ne peut les exiger.



Le propriétaire pourra exiger un dépôt, mais pas avant la signature du bail. La valeur de ce dépôt ne peut pas excéder un mois de loyer et il s'agit d'une avance sur le premier loyer.

Le propriétaire, avec votre consentement, peut recourir aux services d'un agent du bureau de crédit afin de faire une enquête de crédit sur vous. Les frais de cette enquête peuvent vous être facturés.

Le propriétaire peut exiger que vous soyez endossé lors de la signature du bail si vous avez moins de 18 ans ou que vous n'avez pas de revenus réguliers ou un bon dossier de crédit.

Le propriétaire doit vous déclarer dans la section G du bail le loyer le plus bas payé pour le logement au cours des 12 mois précédant le début de votre bail. En cas de défaut de sa part, vous bénéficiez d'un délai de deux mois à partir de la signature du bail pour tenter un recours. Si le propriétaire indique le loyer, mais qu'il y a une importante différence, vous pouvez également tenter un recours, mais le délai sera réduit à 10 jours. Dans ce dernier cas, il faudra que vous ayez un début de preuve du loyer payé par l'ancien locataire.

### Certaines clauses abusives

Le propriétaire doit vous envoyer une copie du bail au plus tard 10 jours après la signature de celui-ci. Ce bail est votre document référence en cas de souci, c'est pour cela qu'il est judicieux de bien le lire et remplir pour y inclure les bonnes coordonnées et tout ce à quoi vous avez droit. Certaines clauses abusives sont illégales et ne devraient jamais se retrouver dans un bail tels que: : une clause qui libère le propriétaire de toute responsabilité, une clause qui vous impose de recourir aux services de buanderie de l'immeuble ou tout autre service, une clause qui vous exige de payer un montant pour des frais administratifs pour tout chèque de loyer sans provision, à moins que cela représente véritablement les frais que le propriétaire doit payer, une clause qui restreint vos droits en raison de l'augmentation du nombre d'occupants, une clause qui permet la modification du loyer en cours de bail et une clause qui indique que le bail n'est pas renouvelable.

## À V O S A G E N D A !

### mai

- Vendredi, 1er mai: journée d'actions grève sociale contre l'austérité (RDV au POPIR- heure à confirmer)
- Jeudi, 21 mai: Manifestation nationale et début du camp FRAPRU: 'le logement, un droit' (RDV au POPIR- heure à confirmer)

### juin

- Jeudi, 18 juin: Assemblée générale annuelle du POPIR lieu: CÉDA heure: à confirmer